

# 24

## R A P P O R T

### **OBJET : CESSION DE DIFFERENTS IMMEUBLES COMMUNAUX** **(5 CAS)**

Le maintien dans le patrimoine communal de certains biens immobiliers n'étant plus justifié, il a été envisagé de procéder à leur vente par procédure d'appel d'offres.

Après examen par la Commission de Cession du Patrimoine des propositions reçues à la suite de la publicité effectuée, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les candidatures suivantes :

- 1 – logement situé 1, Allée Saint Médard : Monsieur Joseph MIGLIORE au prix de 146 599 €
- 2 - immeuble 67, rue Claude Bernard : Monsieur Valéry LANDOLPHE au prix de 290 500 €
- 3 – maison 26, rue du général de Gaulle à Montigny les Metz : Monsieur Eric SALMON, au prix de 611 000 €
- 4 – immeuble 2 rue des Trinitaires : SARL Chèvremont, représentée par Monsieur Jean-Claude DELCOUR, au prix de 256 000 €
- 5 – immeuble 3, rue du Petit Champé : Madame Anne MULLER au prix de 30 500 €

En conséquence, les motions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION 1**

### **OBJET : CESSION DU LOGEMENT COMMUNAL 1 ALLEE SAINT MEDARD**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- que la Ville de Metz envisage de vendre le logement communal situé 1, Allée Saint Médard au Pontiffroy ;
- que ce projet a fait l'objet d'annonces dans le Républicain Lorrain les 28/11/2010 et 05/12/2010, et de pose d'un panneau sur la façade ;

#### **VU :**

- l'évaluation de France Domaine fixant la valeur vénale de ce bien à 138 000 € ;
- l'offre de prix faite par Monsieur Joseph MIGLIORE qui s'élève à 146 599 € ;

#### **DECIDE :**

1 – de céder, en l'état, à Monsieur Joseph MIGLIORE, 5, rue du Jura à Longwy, le logement communal cadastré sous :

#### **BAN DE METZ LES ISLES**

Section 8 – n°408 –

2 – de fixer le prix de cession à 146 599 € HT, payable au comptant à la signature de l'acte;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire;

4 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

## **MOTION 2**

### **OBJET : CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 67 RUE CLAUDE BERNARD**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- que la Ville de Metz envisage de vendre l'immeuble communal 67, Rue Claude Bernard à Metz-Borny ;
- que ce projet a fait l'objet d'annonces dans le Républicain Lorrain les 28/11/2010 et 05/12/2010, et de pose d'un panneau sur la façade ;

#### **VU :**

- l'évaluation de France Domaine fixant la valeur vénale de ce bien à 281 000 € ;
- l'offre de prix faite par Monsieur Valéry LANDOLPHE qui s'élève à 290 500 € ;

#### **DECIDE :**

1 – de céder, en l'état, à Monsieur Valéry LANDOLPHE, 9 avenue Leclerc de Hauteclerc à METZ, l'emprise communale cadastrée sous :

#### **BAN DE METZ BORNY**

Section BE – n°162 – 1507m<sup>2</sup>

2 – de fixer le prix de cession à 290 500 €, payable au comptant à la signature de l'acte ;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

### **MOTION 3**

#### **OBJET : CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 26 RUE DU GENERAL DE GAULLE A MONTIGNY LES METZ**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- que la Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble communal 26 rue du Général de Gaulle à Montigny les Metz, affecté au logement du Chef du service des Espaces Verts ;
- que ce bâtiment n'a plus d'utilité pour ce service municipal et que sa désaffection et son déclassement sont nécessaires pour permettre sa mise en vente ;
- que le projet de vente a fait l'objet d'annonces dans le Républicain Lorrain les 28/11/2010 et 05/12/2010, et de pose d'un panneau sur la façade ;

#### **VU :**

- l'évaluation de France Domaine fixant la valeur vénale de ce bien à 440 000 € ;
- l'offre de prix faite par Monsieur Eric SALMON qui s'élève à 611 000 € ;

#### **DECIDE :**

1 – de céder, en l'état, à Monsieur Eric SALMON, 4, Place Saint Jacques à METZ, l'emprise communale cadastrée sous :

#### **BAN DE MONTIGNY LES METZ** Section 07 – n°95/8 – 485m<sup>2</sup>

2 – de fixer le prix de cession à 611 000 €, payable au comptant à la signature de l'acte ;

3 – de procéder à la désaffection et au déclassement de cette emprise foncière ;

4 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

5 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

6 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

## **MOTION 4**

### **OBJET : CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 2 RUE DES TRINITAIRES**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- que la Ville de Metz envisage de vendre l'immeuble communal 2 rue des Trinitaires;
- que ce projet a fait l'objet d'annonces dans le Républicain Lorrain les 28/11/2010 et 05/12/2010, et de pose d'un panneau sur la façade ;

#### **VU :**

- l'évaluation de France Domaine fixant la valeur vénale de ce bien à 246 000 € ;
- l'offre de prix faite par la SARL Chèvremont, représentée par Monsieur Jean-Claude DELCOUR, qui s'élève à 256 000 € ;

#### **DECIDE :**

1 – de céder, en l'état, à la SARL Chèvremont, représentée par Monsieur Jean-Claude DELCOUR, 14bis, rue du Grand Cerf à METZ, l'emprise communale cadastrée sous :

#### **BAN DE METZ ANCIENNE VILLE**

Section 24 – n°180 – 120m<sup>2</sup>

2 – de fixer le prix de cession à 256 000 €, payable au comptant à la signature de l'acte ;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire;

4 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

## **MOTION 5**

### **OBJET : CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 3 RUE DU PETIT CHAMPE**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- que la Ville de Metz envisage de vendre l'immeuble communal 3 rue du Petit Champé ;
- que ce projet a fait l'objet d'annonces dans le Républicain Lorrain les 28/11/2010 et 05/12/2010, et de pose d'un panneau sur la façade ;

#### **VU :**

- l'évaluation de France Domaine fixant la valeur vénale de ce bien à 20 000 € ;
- l'offre de prix faite par Madame Anne MULLER qui s'élève à 30 500 € ;

#### **DECIDE :**

1 – de céder, en l'état, à Madame Anne MULLER, 1 rue Guillebert de Metz à METZ, l'emprise communale cadastrée sous :

#### **BAN DE METZ ANCIENNE VILLE**

Section 19 – n°164 – 33m2

2 – de fixer le prix de cession à 30 500 €, payable au comptant à la signature de l'acte ;

3 - d'annuler la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2010 ;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire;

4 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER